



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 15
En exercice : 17
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT TROIS FEVRIER**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : 15

Votants : 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 003-2023/02-003 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CARA
AU TITRE DE LA CREATION DES PISTES CYCLABLES**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 12 mai 2022 n° *DE 028-2022/05-004 PISTE CYCLABLE / CONVENTION DE TRANSFERT PARTIEL ET TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES TRONCONS 83 ET 85 DU RESEAU CYCLABLE INTERCOMMUNAL A ÉTAULES*, ce dernier avait validé la création de deux tronçons de piste cyclable dans le marais doux. Le coût des travaux était initialement prévu pour un montant de 111.301,85 € HT. Les travaux réalisés se montent à 109.856,96 € HT.

Il convient dès lors d'actualiser le plan de financement et de solliciter auprès de la CARA le fonds de concours afférent à cette opération.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture:	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

Le plan de financement actualisé s'établirait comme suit :

BUDGET		FINANCEMENTS				
Dépenses	€ H.T.	Financeurs	Base éligible H.T.	Taux Intervention	Montant subvention H.T.	%
PREPARATION DES TRAVAUX - INSTALLATION TERRASSEMENTS		- DSIL "Grandes priorités"	109 856,96 €	60,00%	65 934,18 €	60,00%
ASSISES ET REVETEMENTS SOUS CHAUSSEE						
ASSISES ET REVETEMENTS SOUS TROTTOIR		Financements publics			65 934,18 €	60,00%
SIGNALISATION VERTICALE ET MOBILIER URBAIN		Reste à charge				
RESEAUX		Fonds de concours CARA	43 943 €	50,00%	21 971,39 €	20,00%
DIVERS (curage de fossés et débermage)		Autofinancement	43 943 €	50,00%	21 971,39 €	20,00%
TOTAL H.T.	109 856,96 €			TOTAL H.T.	109 856,96 €	100%

Le coût total TTC à la charge de la commune est de 131.828,35€

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- *VALIDE le plan de financement tel que ci-dessus*
- *SOLLICITE auprès de la CARA l'attribution du fonds de concours au titre du schéma cyclable pour les tronçons 83 et 85*
- *AUTORISE le maire à signer la convention de versement du fonds de concours correspondante*
- *AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir.*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Delibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr